



## Prise en charge pour ITT sur prêt immobilier

Par **serena**, le **06/04/2010** à **10:40**

Bonjour,

Je suis en ITT depuis le 1er décembre. J'ai un prêt immobilier avec assurance en cas d'ITT. Après le délai de carence de 3 mois, mon assurance prend en charge mon ITT, mais seulement pour 3 jours, alors que je suis toujours en arrêt maladie jusqu'au 1er juin 2010, parce que le médecin généraliste a indiqué sur une feuille de renseignements : "consolidée avec prolongation de l'arrêt de travail, et avec incompatibilité de la reprise du même emploi". Comment contester la période de prise en charge de mon ITT par l'assurance étant donné que je ne peux pas reprendre le travail ?

Merci pour votre aide précieuse.